

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE
AVENUE DE LA LIBERATION
EUROVIA MEDITERRANEE**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu le code de la route,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
Vu la demande datée du **14 juin 2018** de la Société VACOTRA-SA - 83260 LA CRAU (courriel : vacotra-sa@wanadoo.fr) pour la Société EUROVIA VINCI – 6, rue de Bruxelles – Zac de la Poulasse – 83210 SOLLIES PONT (courriel : david.verdier@eurovia.com).
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les travaux de réfection de chaussée à hauteur de la copropriété Le Grand Horizon – Avenue de la Libération, sont autorisés :

LE MERCREDI 27 JUIN 2018 DE 7H30 A 17H30

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée réglementée par des feux tricolores de type K11.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **18 JUIN 2018**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseillère Municipale
Déléguée à la Sécurité
Valerie BOURON



Réf. : AP/